



Festival de courts-métrages HISTOIRES DE FEMMES 2024

4ème édition du Festival du courts-métrages de Dreux (Eure Et Loir)



RÈGLEMENT DE PARTICIPATION 2024

La quatrième édition du Festival Histoires De Femmes, organisée par l'association LES LUMIÈRES DE LA VILLE, se déroule du **VENDREDI 11 au SAMEDI 19 octobre 2024** et se décline comme suit :

- Vendredi 11 Octobre 2024 : Lancement du festival hors les murs dans la ville de Chartre (Eure et Loir)
- Lundi 14 Octobre 2024 : Projections hors les murs dans la ville de Senonches (Eure et Loir)
- Mardi 15 Octobre 2024 : Projections hors les murs dans la ville de Châteaudun (Eure et Loir)
- Jeudi 17 et Vendredi 18 Octobre 2024 : Projections dans le cadre des masterclass à destination des élèves de collèges et lycées du bassin de Dreux
- Samedi 19 Octobre 2024 : Projections des courts-métrages en compétition principale suivies d'une remise des prix pour clôturer l'évènement.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES CANDIDATS

- Le personnage principal doit être une FEMME
- Les courts-métrages présentés sont uniquement des films de FICTION
- La durée du film ne doit pas excéder 15 MINUTES
- Le film doit être en LANGUE FRANCAISE
- Être produit après le 1er janvier 2019
- Tous les genres sont admis (comédie, animation, drame, aventure, policier...)
- En cas de sélection, venue obligatoire d'un représentant du film à la journée du SAMEDI 19 OCTOBRE

2. DATES et INSCRIPTIONS

- La date **d'ouverture** du concours est le **1^{er} janvier 2024**
- La date de **clôture** est le **30 MAI 2024**
- L'inscription se fait uniquement et obligatoirement via <https://filmfreewav.com>
- Tarif : 5€

3. SÉLECTION

3.1 : SÉLECTION PRINCIPALE (Projection du Samedi 19 Octobre)

Tous les films seront visionnés par un comité de sélection composé d'une dizaine de membres. L'annonce des courts-métrages sélectionnés sera communiquée aux réalisateurs, producteurs ou distributeurs par mail.

Les réalisatrices et réalisateurs et/ou productrices et producteurs des films sélectionnés s'engagent à :

- a) : déposer, dans la semaine suivant l'annonce de la sélection, leur film sur un lien téléchargeable ou les envoyer par WE TRANSFER à l'adresse mail suivante : LesLumieresDeLaVille28@gmail.com OBLIGATOIREMENT au format **H264.MP4** **sans sous-titre**.
- b) : fournir une fiche d'inscription, 3 photos HD du film, un portrait HD du (des) réalisateur(s), une biographie courte de l'auteur.e, un synopsis du film et 1 extrait de 30 secondes (libre de droit pour web et TV).
- c) : envoyer un représentant du film le jour de la projection. NB si aucun représentant du film n'est présent au moment de la remise de prix, le film sera déclassifié et ne pourra prétendre à AUCUN PRIX. Il sera alors considéré **comme HORS-COMPÉTITION**.

3.1.1 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Pour chaque film présenté et sélectionné en compétition officielle uniquement, une participation financière forfaitaire au déplacement de l'équipe sera proposée par l'association Les Lumières de la Ville (le montant de cette aide n'est pas encore connu à cette date). Un catering est disponible sur la journée et un cocktail dînatoire est offert au sorti de la remise des prix et de la clôture du festival.

3.1.2 : JURY/ PRIX et RÉCOMPENSES

Divers prix seront remis uniquement en main propre à l'occasion de la soirée de clôture du festival par un jury de personnalités nationales.

3.2 : SÉLECTION HORS LES MURS

Dans le cadre du festival Histoires de Femmes, des projections Hors les murs se déroulent également dans les villes de Senonches, Châteaudun et Chartres (en partenariat avec le Conseil Départemental d'Eure Et Loir).

cette Pour ce faire, les réalisatrices et réalisateurs et/ou productrices et producteurs des films sélectionnés dans catégorie, s'engagent à :

a) : déposer, dans la semaine suivant l'annonce de la sélection, leur film sur un lien téléchargeable ou les envoyer par WE TRANSFER à l'adresse mail suivante : **LesLumieresDeLaVille28@gmail.com en format H264.MP4 sans sous-titre**.

b) : fournir une fiche d'inscription, 3 photos HD du film, un portrait HD du (des) réalisateur(s), une biographie de l'auteur.e, un synopsis du film et 1 extrait de 30 secondes (libre de droit pour web et TV).

En contrepartie, l'association Les Lumières De La Ville, s'engage à informer, dès que connue, de la date de projection ainsi que de son cadre. .

NB. La présence des compétiteurs n'est pas obligatoire pour ces projections.

3.3 : SÉLECTION HORS COMPÉTITION

Dans le cadre d'actions menées auprès des Quartiers Prioritaires des Villes (bassin de Chartres, Dreux/Vernouillet et Châteaudun) « Ciné-Femmes » par exemple, l'association Les Lumières De La Ville est amenée à projeter des films issus de la sélection du festival sur l'année 2024.

cette Pour ce faire, les réalisatrices et réalisateurs et/ou productrices et producteurs des films sélectionnés dans catégorie, s'engagent à :

a) : déposer, dans la semaine suivant l'annonce de la sélection, leur film sur un lien téléchargeable ou les envoyer par WE TRANSFER à l'adresse mail suivante : **LesLumieresDeLaVille28@gmail.com en format H264.MP4 sans sous-titre**.

b) : fournir une fiche d'inscription, 3 photos HD du film, un portrait HD du (des) réalisateur(s), une biographie de l'auteur.e, un synopsis du film et 1 extrait de 30 secondes (libre de droit pour web et TV).

En contrepartie, l'association Les Lumières De La Ville, s'engage à informer, dès que connue, de la date de projection ainsi que de son cadre.

NB. La présence des compétiteurs n'est pas sollicitée.

4. ANNULATION et CHANGEMENT

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier la date du festival ou de le reporter en cas de problème majeur indépendant de sa volonté. Il s'engage alors à prévenir dès que possible, l'ensemble des participants.

5. VALIDATION

Un mail sera adressé à : LesLumièresDeLaVille28@gmail.com, reprenant ces termes et valant pour approbation :

« Nous approuvons et acceptons les conditions stipulées, et nous nous engageons à les respecter intégralement. »

Pour toute information : www.zecrea.fr et toute question : LesLumieresDeLaVille28@gmail.com

Les Lumières de la Ville

56, rue du Bois Sabot - 28100 DREUX - WWW.ZECREA.FR

Pour la CRÉATION pour tous, partout, dans toutes ses composantes avec comme objectifs : des actions éducatives et pédagogiques, l'épanouissement des citoyens, la défense des femmes et de tout public fragile, la promotion des valeurs de la République, la lutte contre les discriminations, et une contribution à la vie culturelle de la Cité en générale et de la Région Val de Loir en particulier.

<https://www.facebook.com/Les-Lumières-de-la-Ville-384442162302060/>

Association Loi 1901 - N° SIREN : 410048391